



Règlement de l'épreuve 2022

Le Cross-Duathlon Metal Valley est organisé par le club de Triathlon de Montbard (Mactri21), et applique pour l'ensemble des épreuves la réglementation générale en vigueur de la FFTRI. L'engagement pour l'une des épreuves, en individuel ou en relais, vaut acceptation des règles de la FFTRI ainsi que du présent règlement.

Epreuves au programme

Jeunes 6-9 ans : Accessible en individuel. Ouvert aux enfants nés entre 2016 et 2013.

Distances : 500m en course-à-pieds, 3km à vélo, 500m en course à pieds. Course limitée à 50 concurrents.

Jeunes 10-13 ans : Accessible en individuel. Ouvert aux enfants nés entre 2011-2012 (poussins) et 2009-2010 (benjamins). Distances : 1km en course-à-pieds, 6km à vélo, 1km en course à pieds. Course limitée à 50 concurrents.

XS - Découverte : Accessible en individuel et en relais. Ouvert aux concurrents nés à partir de 2010 (Benjamins et au-delà). Distances : 2km en course à pieds, 10km à vélo, et 2km en course à pieds. Course limitée à 100 concurrents.

S - Sprint : Accessible en individuel et en relais. Ouvert aux concurrents nés à partir de 2006 (Cadets et au-delà). Distances : 4km en course à pieds, 21km à vélo, et 3km en course à pieds. Course limitée à 200 concurrents.

Chronométrage : le chronométrage sera individuel par lecture numérique du dossard à l'arrivée. Le dossard sera donc à transmettre entre les équipiers du relais au niveau de l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition. Tout dossard manquant, perdu ou rendu illisible pendant la course entraînera la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Les parcours

Les parcours seront disponibles sur le site de l'épreuve et de l'organisation, www.mactri21.com. Un seul dossard sera fourni pour chaque concurrent/relais, la ceinture porte-dossard (non fournie mais disponible à l'achat lors du retrait des dossards) à trois points sera donc obligatoire. Le dossard devra être porté tout au long de la course selon les dispositions prévues au règlement de la FFTri : dossard derrière en vélo, dossard devant en course-à-pieds. Le dossard doit être transmis entre les athlètes d'une équipe de relais dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

La partie vélo se fera sur chemins et sentiers ouverts à la circulation, le port du casque homologué est obligatoire ainsi que le respect du code de la route.

La partie course à pied sera balisée et encadrée par des bénévoles, elle s'effectuera sur chemins ou sentiers ouverts à la circulation. L'athlète peut courir ou marcher, et l'utilisation de matériel audio est interdit.

Conditions d'accès et certificat médical :

Les concurrents non titulaires d'une licence FFTRI compétition seront dans l'obligation de remplir et de s'acquitter d'un pass-compétition, ainsi que de fournir un certificat daté de moins d'un an de "non contre-indication à la pratique du sport en compétition"(uniquement pour les majeurs). Les mineurs sont autorisés à faire la compétition en remplissant le questionnaire de santé disponible sur le site MacTri21.com partie « info & inscriptions ». Toute absence de certificat conforme au retrait du dossard entraînera l'impossibilité de s'inscrire.

Courses	Individuel	Relais	Pass Compétition
Jeunes 6- 9 ans Jeunes 10-13 ans	5€		Individuel : 2€/pers
XS	15€	20€	Relais : 2€/pers Individuel : 2€/pers
S	20€	25€	Relais : 2€/pers Individuel : 5€/pers

Pour les équipiers en relais, la souscription du pass-compétition sera obligatoire pour tout équipier non licencié FFTRI en compétition, et un certificat de "non contre-indication à la pratique en compétition du sport, du Duathlon, du Triathlon ou de la discipline concernée (Cyclisme, Course à pied)" sera exigé. Une licence compétition en cours dans une fédération affine (FFN, Cyclisme, FFA) pourra servir de justificatif médical, mais ne dispensera pas du pass compétition.

Les titulaires d'une licence compétition FFTRI n'auront pas à prendre de pass compétition ni à présenter de certificat médical, et devront juste se présenter lors du retrait des dossards avec leur licence en cours de validité ainsi qu'une preuve d'identité.

Article 4 : inscriptions

Les inscriptions en ligne se feront sans frais supplémentaires via notre adresse mail dédiée mactri.inscription@gmail.com, ou par un bulletin papier avec le chèque adressé à MACTRI21. Les inscriptions papier seront à faire parvenir à : MACTRI21, Centre Amphitrite, Rue Michel Servet, 21500 Montbard avant le **Dimanche 24 Avril 2022**. **Les inscriptions seront possibles sur place.**

Article 5 : Conditions de remboursement

En cas de renoncement, et seulement sur justificatif médical, il sera procédé à un remboursement de l'inscription, avec une retenue de 5€ pour frais de dossier. Aucune annulation ne sera recevable passé le **29 avril 2022**.

Article 6 : Déroulement de la journée

Retrait des dossards : Le retrait des dossards se fera uniquement sur place au lieu de la course, sur le site de la Mutualité Française, rue Charles de Gaulles à Montbard le jour de la course à partir de 10h30. Le dossard sera remis sur présentation de la licence FFTRI en cours de validité, et/ou d'un certificat médical et d'une pièce d'identité.

Programme de la journée

Cross Duathlon Metal Valley	Jeunes 1 (6-9 ans)	Jeunes 2 (10-13 ans)	XS	S
Inscriptions / Retrait Dossards	à partir de 10h30			
Clôture des inscriptions / retrait dossards	11h30	12h00	13h00	14h30
Ouverture Parc transition	11h25	11h55	12h45	14h30
Fermeture Parc transition+ briefing	11h55	12h25	13h20	15h05
Départ	12h00	12h30	13h30	15h15
Fin de la course	12h20	13h15	15h00	18h00
Sortie des vélos du parc (peut varier selon décision du responsable parc)	12h20	13h00	14h30	17h15
Remise des récompenses	13h45		17h40	

Remise des récompenses

Les récompenses des courses Jeunes 6-9 ans et Jeunes 10-13 ans seront remises à l'issue de ces deux premières courses vers 13h45. Les podiums garçons et filles pour chaque catégorie seront appelés, les premiers seront récompensés.

Les récompenses de la course XS et S seront remises à l'issue de la dernière course de la journée, soit vers 17h40. Les trois premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés en individuel, ainsi que le(a) premier(ère) homme et femme de chaque catégorie (Benjamins/Minimes/Cadet/Junior). La première équipe Relais (Homme/Femme/Mixte

confondus) sera récompensée et le podium sera complété par l'appel des équipes arrivées en deuxième et troisième position.

En cas de non présence à la remise des prix, les récompenses ne seront ni redistribuées, ni envoyées au domicile, et pourront éventuellement être retirées au Centre Amphitrite durant la semaine suivante. Au-delà de ce délai, les récompenses seront perdues.

Article 7 : Aire de transition

Le parc à vélo sera accessible à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête et jugulaire attachée après vérification de votre équipement par les arbitres. L'accès dans le parc sera réservé aux compétiteurs uniquement. Pour les enfants, les accompagnants sont priés de rester à l'extérieur du parc.

Une fois votre vélo rentré et inspecté, il ne sera pas autorisé de le sortir du parc.

L'entrée du parc sera strictement réservée aux compétiteurs, et dans les créneaux autorisés de la compétition. La sortie de matériel du parc ne sera possible qu'à partir de l'horaire de réouverture du parc, et seulement par le compétiteur sur présentation du dossard et/ou de son marquage.

Une zone de rangement sera mise à disposition à l'intérieur de l'aire de transition pour y déposer vos effets personnels afin de limiter l'encombrement à votre emplacement au strict minimum nécessaire pour le déroulement de votre course. Cette zone de rangement ne sera pas sous surveillance permanente, nous vous invitons donc à n'y laisser aucun effet personnel de valeur. La responsabilité de l'organisation ou des bénévoles ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol d'objet.

Article 8 : Equipe relais

Course XS : La course Relais pourra se faire par équipe de deux ou trois. Chaque discipline doit être courue entièrement par la même personne. Les duathlètes en relais ont obligation de rester dans l'aire de transition tant qu'ils n'ont pas effectué leur épreuve. Ils ne doivent pas gêner le déroulement de la course des autres concurrents. Le dossard servira de relais entre les équipiers, et se fera par un passage de la main à la main à l'emplacement de l'équipe.

Course S : La course Relais pourra se faire par équipe de deux ou trois. Chaque discipline doit être courue entièrement par la même personne. Les duathlètes en relais ont obligation de

rester dans l'aire de transition tant qu'ils n'ont pas effectué leur épreuve. Ils ne doivent pas gêner le déroulement de la course des autres concurrents. Le dossard servira de relais entre les équipiers, et se fera par un passage de la main à la main à l'emplacement de l'équipe.

Courses Jeunes 6-9 ans et 10-13 ans : Pas de relais.

Article 9 : Port du dossard

Un seul dossard sera remis à chaque concurrent/équipe.

Le port du dossard est obligatoire durant les parties course à pieds, vélo et course à pieds. Il doit être fixé sur une ceinture porte-dossard avec attache à 3 points minimum. Il doit être porté dans le dos pendant la partie vélo et devant pendant la partie course à pied. Le dossard officiel avec les sponsors ne devra pas être plié ou recoupé et devra être porté durant l'intégralité de la course. Tous concurrents ne possédant pas son dossard à l'arrivée sera disqualifié.

Article 10 : Ravitaillement et développement durable

Durant la partie vélo, il ne sera pas proposé de ravitaillement. Il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (déchet, gels, boissons, vêtements...) sur la route ou dans la nature. **Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Un manquement à ce geste de civisme sera sanctionné par les arbitres.** Durant la partie course à pied, la même règle de propreté sera en vigueur. Des zones de propreté seront proposées, les concurrents pourront se débarrasser de leurs éventuels déchets dans ces zones.

Article 11 : Arrêt pour raison de santé

Tout officiel, arbitre ou médecin, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

Article 12 : Annulation – Modification

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (alertes météorologiques...).

En cas d'annulation ou d'interruption forcée des épreuves ou tout cas de force majeure, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement.

En cas d'annulation, report ou toute autre situation résultante de décisions d'état (covid 19 par exemple), l'organisation sera soumise aux conditions de remboursement précisée dans le cadre légal spécifique au moment de l'annulation. Un report des droits d'inscription sur la saison en cours ou la suivante pourra être proposé.

Article 13 : Droit à l'image et informations personnelles

De par leur inscription, les concurrents autorisent, et ce sans aucune compensation financière, les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître ainsi que des informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse mail) sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur impute d'en informer par écrit les organisateurs en indiquant leur nom, prénom et adresse.

Article 14 : Assurances

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins une surveillance du parc à vélo. Il fournira en outre des plaques VTT numérotées à installer à l'avant de votre vélo.

L'assurance est assurée en responsabilité civile par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.

Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du comité d'organisation et/ou de la FFTRI.